

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 18/02/2025 à 8 heures 30

Observations de M⁽ⁿ⁾

De: DESOBRY-LAMBERT
Envoyé: mardi 18 février 2025 11:05
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Cc: Desobry Lambert
Objet: Observations dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU de Nemours

Monsieur le commissaire enquêteur,
Nous avons appris qu'une enquête était en cours par une voie associative.
Nous sommes attachés au patrimoine de notre ville, qui fait partie de son identité et nous souhaitons que le PLU continue de le protéger
Avec nos remerciements par avance pour la prise en compte de cette sollicitation dans votre enquête,
Bien cordialement,

Aurore Lambert et Henri Desobry

De: JMLevrard
Envoyé: mardi 18 février 2025 15:42
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: enquête publique en cours ...

Bonjour,

Par ce message, je signifie que j'apporte ma voix à la poursuite du processus de modification du PLU.

Pour faire valoir ce que de droit.
Jmarc Levrard
06 81 55 84 04

AS : pourrais-je être informé par retour, à l'issue de la procédure de consultation, du résultat de cette enquête ?

Mercrredi 19/02/2025

De:
Envoyé:
À:
Objet:

95

Parfait Michel

mercredi 19 février 2025 10:51

enquetes.publiques@ville-nemours.fr

Observations et propositions pour le foyer et autres bâtiments d'intérêt patrimoniaux

Remarques et questions sur le projet de démolition du foyer rue de la Bredauche 7 rue Dumée à Nemours :

En juillet 2019 les élus de la ville de Nemours ont exprimé dans le cadre du PLU une attention pour le « patrimoine ordinaire » non classé et le tissu urbain dans le cœur historique de la ville en affirmant dans la fiche n°41 l'intérêt patrimonial de l'ancien foyer situé 7 rue Dumée et donc aussi sa qualité architecturale et historique.

Il est étonnant de constater qu'aujourd'hui pour réaliser une opération de la SEM de Fontainebleau il est proposé une démolition globale de ce bâtiment avec en amont la démarche de la municipalité de faire un avenant à l'OAP.

Pourquoi aujourd'hui le Foyer est-il passé de "témoin d'une architecture ancienne qui participe à la richesse du patrimoine bâti de la ville de Nemours" à "bâtiment en ruine à démolir" ?

Le mot ruine selon la définition du petit Robert signifie « *Débris d'un édifice ancien ou écroulé* »

Si l'on considère donc que le mot ruine peut être défini comme le processus de dégradation et d'écroulement d'une construction, pouvant aboutir à sa destruction complète et que techniquement, un bâtiment en ruine ne peut pas être réhabilité. Il est à constater aujourd'hui en 2025 que le bâtiment du foyer est toujours bien debout malgré son absence d'entretien depuis plusieurs années.

Il était aussi préconisé au moins de préserver la façade sur la rue (« *Ensemble de bâtiment dont la façade sur rue est à préserver* ». extrait de la recommandation de la fiche 41) . Pourquoi donc aujourd'hui ce projet de démolir ? Pourquoi cette démarche d'un avenant à l'OAP ?

Pourquoi la Mairie n'a-t-elle pas été vigilante sur l'entretien de ce foyer qui a une valeur symbolique et historique ?

N'est-on pas ici comme malheureusement beaucoup d'autres cas face à un choix de destruction positive puisque la communauté responsable a laissé tomber ce bâtiment et souhaite le démolir en oubliant complètement ou partiellement, sa valeur mémorielle et identificatoire ?

Cela ne sert-il pas aussi malheureusement quelquefois de caution et de justification des élus dans leur opposition aux associations de défense du patrimoine et même aux avis des architectes des bâtiments de France ?

La problématique de ce bâtiment situé dans le centre historique de Nemours et qui participe à la cohérence de la rue et de l'îlot urbain est une question sensible de choix architectural et urbain.

Pourquoi la municipalité et le projet de la SEM portent aujourd'hui un nouveau projet pastiche faisant tabula rasa de l'ancien ?

Pourquoi ne pas oser dans le cas d'un choix de démolition totale ou partielle plutôt un projet proposant une architecture d'écriture contemporaine avec une volumétrie dialoguant et respectant les bâtiments avoisinants et la continuité de la rue ? Dire aux habitants que le nouveau ressemblera à l'ancien est-il suffisant pour justifier ce programme ?

Pourquoi après démolition de l'ancien, son imitation et son évocation de style dans un nouveau projet est la seule réponse proposée aujourd'hui par les élus et la SEM ?

La construction neuve est normative et la qualité des bâtiments anciens même vétuste n'est pas à ignorer.

Par exemple la qualité d'inertie thermique est à prendre en compte.

Pourquoi le coût des travaux serait-il un argument justifiant la démolition sans une étude préalable avec des scénarios différents et une information partagée avec les habitants ?

Comment empêcher les bêtises dans un cadre de cohérence entre le maire, les élus et les habitants ?

Comment construire ensemble au cas par cas en amont et en aval des réponses architecturales et urbaines sensibles et harmonieuses ? Quelle vision de la politique patrimoniale de Nemours ?

Comment transformer en le respectant et en lui trouvant une ou plusieurs fonctions ce bâtiment reconnu d'intérêt patrimonial ?

Le programme de la municipalité de créer des nouveaux logements et de faire venir des habitants dans le centre-ville est pourtant crucial.

Un centre-ville historique sans habitant serait effectivement voué à disparaître.

Malgré ce constat la rénovation urbaine peut faire des dégâts si les différents acteurs ont une culture déficiente du petit patrimoine.

Comment promouvoir la réhabilitation et la valorisation de cet ensemble bâti reconnu d'intérêt patrimonial plutôt que sa destruction ?

Pourquoi la mairie n'élabore pas des scénarios de rénovation ou réhabilitation du foyer ?

Pourquoi ne pas chercher les avantages économiques du maintien de l'ensemble du bâtiment du foyer avec des choix d'utilisation différents (tourisme, culture, habitat,...) ?

Pourquoi ne pas rechercher des financements publics ou privés (crowdfunding, subventions,...) ?

Ou autrement dît se poser cette question , comment construire le patrimoine de demain sans figer l'avenir , avec le souci de réhabiliter des bâtiments inventoriés qui participent à l'identité du cœur historique de Nemours?

Michel PARFAIT

Architecte DPLG, Urbaniste OPQUE en retraite

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

96

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

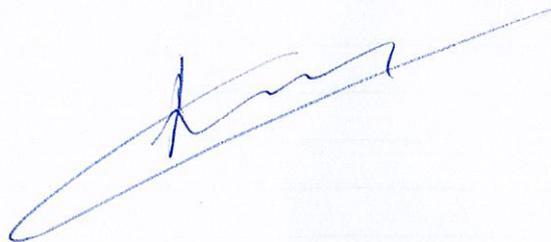
Ne touchez pas au patrimoine architectural de Nemours!
Pas favorable du tout
JH

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

97

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

PAS FAVORABLE AU PROJET



98

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur.

Nous revenons vers vous concernant l'explication de l'architecte des bâtiments de France qui a été joint au dossier d'enquête public du PLU de Nemours.

Nous ne comprenons toujours pas si l'architecte des bâtiments de France demande à conserver les fiches ou pas. En effet, il dit : « La suppression de la fiche n°41 vise à permettre la démolition du « Foyer Dumée inoccupé depuis de nombreuses années. Dans le même esprit que pour la fiche n°8, cette démolition peut être autorisée pour des motifs d'architecture, de sécurité ou de salubrité sans pouvoir pour autant être imposée »

Or nous avons relu l'avis de Monsieur le préfet De Seine et Marne, rédigé à la suite d'une réunion des Personnes Publiques Associées qui se serait tenue le 5 novembre 2024.

- 1) Monsieur le préfet, dès le début de son avis indique que : « par délibération en date du 04/04/2024, la commune de Nemours a prescrit une procédure de révision allégée (n°1) de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). En application des dispositions de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, l'État est associé à la procédure de révision du PLU de la commune par le biais d'un examen conjoint. Celui-ci a eu lieu le 05/11/2024. Le compte-rendu de l'examen conjoint doit être joint au dossier de révision mis à disposition du public, dans le cadre de l'enquête publique, au titre de l'article L.153-43 du code de l'urbanisme. »

Or, ce compte rendu n'a pas été joint au dossier d'enquête ! Le préfet parle bien du compte rendu de la réunion où la ville était présente et où elle a forcément posé des questions et répondu aux représentants des personnes publiques associées. C'est ce procès verbal qui manque ! c'est un procès verbal de réunion et non l'avis de la préfecture qui a été ajoutée aux pièces de l'enquête publique. Procès verbal qui doit indiquer qui a été invité, qui était présent, qui a dit quoi. **Il nous paraît qu'il y a vice de forme !** Ce qui explique notre incompréhension par rapport à l'avis de l'ABF.

(Voir l'article du code de l'urbanisme R153-12 R153-12 : « Lorsqu'il décide d'engager une procédure de révision en application de l'article L. 153-34, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou le maire saisit l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal qui délibère sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation conformément à l'article L. 103-3.

La délibération qui arrête le projet de révision du plan local d'urbanisme peut simultanément tirer le bilan de la concertation organisée en application de l'article L. 103-6.

L'examen conjoint des personnes publiques associées a lieu, à l'initiative du président de l'établissement public ou du maire, avant l'ouverture de l'enquête publique.

Le projet de révision arrêté, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, est soumis à l'enquête publique par le président de l'établissement public ou par le maire.)

- 2) Il semble que l'architecte des bâtiments de France n'ai pas été invité à la réunion des Personnes Publiques Associées, ce qui est plus qu'étonnant pour une révision du PLU liée à la suppression du caractère de patrimoine de certains bâtiments qui ont fait l'objet d'une OAP. L'ABF a répondu le 7 janvier 2025 suite à un mail de l'administration municipale envoyé le 22 novembre, soit 17 jours après la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées. Dans son avis en réponse à une question que l'on ne connaît pas, il ne fait pas référence au dossier de révision du PLU mais uniquement au mail reçu ce qui démontre qu'il n'a pas fait partie de la procédure d'élaboration associée. **Là encore, le public n'a pas eu tous les éléments pour la compréhension du dossier.**

Nemours, 19/02/2025

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

J'ai Je ne suis pas favorable au changement
du PLU.

98

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Plus de médecins, bientôt plus de pharmacies
en centre-ville !

Pourquoi démolit la bibliothèque qui ~~est~~ a
été refaite à neuf après les inondations.

Je comprends maintenant on passe l'argent
public !

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

101

Pourquoi voulez dénaturer une ville et un cœur de ville plein de charme ? Si c'est pour s'assurer que la ville devienne une ville dorénavant sans charme, sans vie et sans histoire allez-y. Vous prétendez vouloir concurrencer Fontainebleau, vous n'y parviendrez jamais en favorisant l'effacement de l'histoire du coin. Dans ce cas là faites aussi sauter le pont & l'église. L'histoire est aussi dans la pierre, pas seulement dans les livres. Sans compter les nuisances sonores que vous allez générer pour les habitants du centre qui ont déjà la rue de Paris. Votre politique urbaine est à revoir.

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

102

Mon avis le 30.



Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de

la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

- préservation du patrimoine historique

103

ll

104

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Je suis contre la démolition de ces bâtiments.

Je suis venue habiter à Nemours pour la richesse et le charme de son patrimoine.

et de son centre-ville. Détruire ses bâtiments, c'est effacer l'histoire de la ville et la transformer en ville dortoir sans charme et sans tourisme.

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

105

Non - non - non - non!!!
Je suis vraiment contre.
Adil

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

106

NE TOUCHE PAS AU FOYER!
C'EST MA JEUNESSE
ADIL

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

107

Je ne suis pas d'accord pour la destruction car fait partie du patrimoine et cela serait dommage.

MERCI de ne pas détruire !!!

108

Voilà pourquoi je suis contre la révision simplifiée du PLU qui vise à faire sauter les contraintes préservant de la démolition les 4 bâtiments jusque-là protégés :

- Le Foyer (rue Dumée),
- La Bibliothèque et l'ancienne Mairie (rue Gaston Darlay),
- La pharmacie (place de la République),
- Le Moulin

Il faut préserver ce qui fait l'exception française. Préservez notre histoire, notre mémoire et ce qui, une fois disparu, est perdu à jamais.

A l'heure où les nouvelles générations aiment connaître leurs racines, les bâtiments en font plus que partie.

De: segolene idouaouk
Envoyé: mercredi 19 février 2025 21:11
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: Observations concernant l'enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Nemours

109

Bonjour je souhaite déposer des remarques sur l'enquête publique.

Je me questionne sur le but caché de cette révision du PLU. Que veut faire la ville exactement ? J'ai lu les documents dont les propos de la maire.

Ce que je comprends c'est qu'il est question de supprimer la protection de certains bâtiments pour ensuite en faire ce qu'elle veut. Elle a elle-même évoqué des projets (résidence au foyer, destruction de la pharmacie, médiathèque). S'abstenir de l'avis des nemouriens est monnaie courante visiblement.

Comment est-il d'ailleurs possible de présenter des projets finis (le foyer) alors que la révision du PLU n'est pas encore approuvée ? Je me questionne sur la façon de faire de notre maire. Etre aussi fourbe et tromper la population...

Si ces protections existent c'est pour une raison. On ne veut pas que notre coeur de ville soit défiguré pour des projets immobiliers et financiers. Il est primordial de sauvegarder le patrimoine.

De: Mariine choups
Envoyé: mercredi 19 février 2025 21:32
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: Enquête publique sur le PLU

110

Voici mes remarques :

- pourquoi ne pas respecter le PLU actuel ? S'il a été mis en place et voté par la même équipe municipale c'est qu'il convenait. Si les bâtiments sont protégés parce que faisant partie du patrimoine, alors pourquoi vouloir revenir dessus ? On veut donc des projets qui vont détruire le patrimoine ? Si tel est le cas c'est un scandale.
- pourquoi ne pas rénover les bâtiments pour en faire bénéficier la population ? Action coeur de ville est là pour ça. Valoriser le patrimoine et le centre-ville.
- pourquoi ne jamais écouter les doléances des habitants ? La réunion publique était claire sur le sujet. Je suis choquée de voir les manigances et mensonges de Mme le maire.

Je suis donc contre cette révision du PLU car tout est fait dans le mensonge et sans aucune concertation.

Madame REINA N.

De:
Envoyé:
À:
Objet:



segolene idouaouk
mercredi 19 février 2025 22:06
enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Révision allégée du PLU - enquête publique

bonjour,

j'ai de nouvelles remarques à ajouter s'il vous plait.

Je m'interroge sur la pharmacie. Pourquoi vouloir supprimer la fiche de l'OAP ? Ce bâtiment n'appartient pas à la ville. Quand il est dit que c'est pour éviter plus tard, potentiellement, des complications, je n'y crois pas. Quel est l'avis du propriétaire suite aux paroles de la maire qui s'imagine le détruire ? J'y vois un moyen de faire pression comme elle sait le faire.

La fiche concernant la bibliothèque est claire. Conservation du bâtiment. Donc le projet de médiathèque veut s'affranchir de cela ? On cherche à dénaturer le patrimoine et les caractéristiques urbanistiques de la ville.

Le foyer devait être réhabilité. C'était le projet. Maintenant on dit que ce n'est plus possible et qu'il faut détruire et que c'est trop cher. Mais la ville a gagné le financement «action coeur de ville» avec ce projet. On a donc volontairement menti ? Je m'interroge

Toutes ces petites choses mises bout à bout montrent que quelque chose ne va pas dans ce projet si soudain.

Sophie E